



**ARRETE N° 21-219-DIRCO POIT-86
PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE NATIONALE 147**

**à l'occasion des travaux de réfection de chaussée
coupure de RN 147 entre les PR 20+865 et 23+000
Commune de Mazerolles (86)
hors agglomération**

La Préfète de la Vienne
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite
Chevalier du Mérite agricole

La Maire de Mazerolles

- VU le Code de la route ;
- VU le Code de la voirie routière ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;
- VU la circulaire du 8 décembre 2020 relative au calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2021 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2013-1181 du 17 décembre 2013 portant création et organisation des Directions Interdépartementales des Routes ;
- VU l'arrêté n°2021-SG-DCPPAT-002 en date du 4 janvier 2021, donnant délégation de signature à M. Mayet, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest par intérim en matière de gestion du domaine routier et de police de la circulation routière

VU la décision n° 2021-1-86 en date du 11 janvier 2021 de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest par intérim donnant délégation de signature au directeur adjoint.

VU le Dossier d'Exploitation Sous Chantier ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de la Vienne en date du 17 mars 2021 ;

VU l'avis favorable de la commune de Civaux en date du 21 mars 2021 ;

VU l'avis favorable de la commune de Valdivienne en date du 18 mars 2021 ;

VU l'avis favorable de la commune de Montmorillon en date du 15 mars 2021 ;

VU l'avis favorable de la commune de Moulismes en date du 10 mars 2021 ;

VU l'avis favorable de la commune de Chauvigny en date du 12 mars 2021 ;

VU l'avis favorable de la commune de St Julien l'Ars en date du 29 mars 2021 ;

VU l'avis favorable de la commune de Jardres en date du 22 mars 2021 ;

VU l'avis favorable de la commune de Leignes S/Fontaine en date du 23 mars 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'exploitation durant les travaux de réfection de chaussée sur la RN 147 entre le PR 20+865 et le PR 23+000, sur le territoire de la commune de Mazerolles.

ARRÊTENT

Article 1^{er} :

La circulation sera interdite à tous véhicules, sur la RN 147, dans les deux sens de circulation du PR 20+865 au PR23+000.

La fermeture de la RN 147 nécessite la mise en place des déviations suivantes :

RN147 Sens Limoges Poitiers :

Les usagers seront déviés depuis Moulismes par la RD 729 jusqu'à Montmorillon, la RD 54 en direction de Chauvigny et la RD 951 en direction de Poitiers où ils reprendront la RN 147.

Une deuxième déviation sera mise en place par la RD 749 en direction de Chauvigny via Civaux, RD 951 en direction de Poitiers où les usagers reprendront la RN 147.

RN 147 Sens Poitiers Limoges :

Les usagers seront déviés depuis la liaison Nord Est de Poitiers par la RD 951 en direction de Chauvigny et RD 749 en direction de Lussac où ils reprendront la RN 147.

Une deuxième déviation sera mise en place par la RD 83 en direction de Civaux via La tour au Cognum, RD 749 en direction de Lussac où les usagers reprendront la RN 147.

Pour le trafic local :

Les usagers venant de Bouresse en direction de Mazerolles - Poitiers seront déviés par la RD8 en direction de Verrière, RD 13 jusqu'au carrefour avec la RD 83 puis par la RD 83 en direction de Civaux où les usagers retrouveront la déviation mise en place.

Les usagers venant de Bouresse en direction de Mazerolles - Limoges seront déviés par la RD12 en direction de Persac, RD 11 jusqu'à Lussac où ils reprendront la RN 147.

Ces dispositions s'appliqueront pendant 3 semaines du 12 au 30 avril 2021

Article 2 :

Des panneaux d'information seront mis en place, sur la RN 147 une semaine avant le début des travaux.

La signalisation réglementaire du chantier, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (quatrième et huitième partie) sera mise en place, entretenue et déposée par la DIR Centre Ouest, District de Poitiers.

La signalisation réglementaire des déviations, sera conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (quatrième et huitième partie) et mise en place, entretenue et déposée par la DIR Centre Ouest, District de Poitiers.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Lors de l'achèvement des phases de travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaire aux conditions normales de sécurité.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

Article 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, BP 541, 86020 Poitiers Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7:

- Le secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;
- Le directeur Interdépartemental des routes Centre-Ouest – DIRCO ;
Le Directeur de la Sécurité Publique de la Vienne
- Le commandant du groupement de Gendarmerie du département de la Vienne ;
- Le Président du Conseil Départemental de la Vienne (transports scolaires) ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de présent arrêté qui sera affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée à :

- L'Inspecteur Départemental du Service Incendie et de Secours du département de la Vienne
- La DDT de la Vienne
- Le Président de l'agglomération de Grand Poitiers

Mme la Maire

A Limoges, le 31/03/2021
Le Préfet et par délégation
Pour le Directeur Interdépartemental
des Routes Centre-Ouest et par délégation,
Le Directeur Adjoint Exploitation,

H. MAYET

